

ORGANISME INTERGOUVERNEMENTAL



UNIVERSITE DE YAOUNDE II

IFORD

INSTITUT DE FoRMATION ET DE RECHERCHE DEMOGRAPHIQUES
Lauréat du Prix des Nations Unies pour la Population 2011

ECOLE DOCTORALE DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II

UNITE DE FORMATION DOCTORALE
EN SCIENCES DE LA POPULATION

PROGRAMME DE FORMATION
DOCTORALE

I. HISTORIQUE ET EXPOSE DE MOTIFS

L'Institut de Formation et Recherche Démographiques (IFORD) a ouvert ses portes en novembre 1972, à la suite d'un accord intervenu le 9 novembre 1971 entre le Gouvernement du Cameroun et l'Organisation des Nations Unies.

A la faveur de la réforme universitaire engagée depuis 1993, avec par la suite l'arrimage des universités africaines au système LMD (Licence, Master, Doctorat), l'IFORD a adopté un programme de formation en Master double parcours, ouvrant la voix aux parcours recherche et professionnel, facilité par le rattachement académique de l'IFORD à l'Université de Yaoundé II. Ainsi, la formation à l'IFORD s'est élargie depuis 1997 avec l'ouverture d'une filière doctorale, suite à une résolution adoptée par le Conseil d'Administration lors de sa 20^{ème} session.

Malgré les efforts déployés par l'IFORD en matière de formation et de recherche doctorale depuis sa mise en œuvre, le problème de manque de spécialistes de haut niveau en sciences de la population se pose encore avec acuité dans le continent et les pays membres.

Par ailleurs, avec la création de nouvelles institutions universitaires et de recherche dans les pays membres, les besoins en ressources humaines de haut niveau en sciences de la population sont de plus en plus importants. Or, les opportunités de bourses offertes par les pays développés restent encore très limitées et les modalités d'accès au Doctorat encore très restrictives.

L'IFORD s'est doté d'un potentiel humain aujourd'hui constitué d'enseignants de rang magistral lui permettant de faire fonctionner en plein autonomie son programme de formation doctoral.

Les études doctorales constituent une formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation, dans la logique du système Licence-Master-Doctorat (LMD). Elles sont régies principalement par la Décision n° 317/UYII/CAB/R/VREPDTIC/DAAC du 21 juin 2018 portant organisation des études doctorales à l'Université de Yaoundé II. Elles sont organisées au sein de l'Ecole Doctorale (ED) de l'Université de Yaoundé II.

II. OBJECTIFS DE FORMATION DOCTORALE

Les études doctorales constituent une expérience professionnelle consistant pour l'essentiel en un travail de recherche novateur et sanctionné par la collation du grade de Docteur ou *Doctor of Philosophy (Ph.D)*, après une soutenance publique d'une thèse (*Ph.D Dissertation*), qui constitue la validation d'un travail scientifique ayant permis la construction et l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et d'outils méthodologiques valorisables tant dans l'enseignement supérieur et la recherche que dans l'ensemble du tissu économique et social.

De ce fait, la formation doctorale à l'IFORD a pour objectif de permettre aux étudiants, ayant au moins le niveau de Master en Démographie ou un diplôme équivalent, d'approfondir leurs connaissances théoriques et pratiques en analyse démographique, en méthodes de recherche en sciences sociales et en interrelations entre population et développement durable en Afrique. Elle a aussi pour objectif de permettre à ces étudiants de disposer d'une capacité de recherche scientifique de haut niveau et d'enseignement universitaire en sciences de la population.

Elle se décline en un parcours de recherche permettant aux étudiants d'avoir une formation approfondie en Sciences de la Population (SP). Le programme de Doctorat/Ph.D de

l'IFORD permet donc de former des chercheurs de haut niveau, c'est-à-dire capables de concevoir et de mener, de façon autonome, des travaux originaux de recherche en sciences de la population.

L'Unité de Formation Doctorale en Sciences de la Population (UFD-SP) offre ainsi un cadre propice de recherche et de réflexion sur les interrelations entre population et développement durable en Afrique.

III. STRUCTURATION DES ETUDES DOCTORALES A L'IFORD

L'offre de formation doctorale se décline en quatre spécialisations qui sont progressivement mises en œuvre en coopération avec d'autres institutions partenaires (ISSP, Paris V, CEPED, Cornell University, etc.) :

- *Démographie ;*
- *Population et Santé ;*
- *Population et Développement ;*
- *Population et Environnement*

Le cycle de doctorat à l'UFD-SP de l'IFORD est structurée en 6 semestres numérotés DS1, DS2, DS3 ; DS4 ; DS5 et DS6. Une prolongation d'une durée maximale de 4 semestres pourrait être accordée au doctorant sur autorisation du Recteur de l'Université de Yaoundé II.

La formation doctorale comprend l'approfondissement théorique et pratique des disciplines scientifiques pertinentes pour la spécialité, la formation pédagogique, la formation à la communication, au leadership, à la maîtrise de soi et au management d'une équipe de recherche, à la méthodologie de recherche en sciences sociales et en sciences de la population, à la rédaction scientifique, au montage de projets et à la réponse aux appels d'offres.

Les semestres DS1 et DS2 mettent l'accent, en plus des cours théoriques et des cours sur la méthodologie et des séminaires doctoraux, sur la recherche documentaire, le dépouillement de la bibliographie et l'affinement d'un plan de rédaction de la thèse.

Le DS5 est exclusivement consacré à la recherche et à la rédaction de la thèse, évalué par une simulation de soutenance devant la **Commission de suivi de l'avancement des travaux de recherche doctorale.**

Le DS6 est consacré à la finalisation de la thèse et est évalué par la **Soutenance publique de la thèse.**

Le doctorat validé correspond à 180 crédits. C'est la soutenance de thèse qui sanctionne les études doctorales. Mais comme le cycle est structuré en semestres, il est prévu un mécanisme d'évaluation permettant d'amener les étudiants pour produire les thèses dans les délais. Les séminaires doctoraux sont obligatoires pour tous les étudiants. La présence physique est une des conditions à la validation d'un semestre.

IV. CALENDRIER ACADEMIQUE DE LA FORMATION DOCTORALE

Les activités de la formation doctorale à l'IFORD se déroulent sur le site du campus de Ngoa-Ekélé où l'IFORD dispose d'une salle de thèse dévolue à l'organisation des séminaires doctoraux.

SEMESTRE	ACTIVITES	PERIODES
	Publicité/Publication des avis de recrutement	Janvier-juin
	Délai du dépôt des dossiers	31 septembre
	Sélection des candidats	Octobre - novembre
	Publication des listes	Décembre
	Rentrée doctorale et procédures administratives d'inscription	Janvier
DS 1	Séminaires I	Février-Mars
DS2	Séminaires II	Avril-juin
	Epreuve de confirmation	Juin- Juillet
	Session de rattrapage	Septembre
DS3	Séminaires III	Février-Mars
DS4	Séminaires IV	Juin -Juillet
DS5	Séminaires V	Juin-Septembre
DS6	Soutenance	Novembre -Décembre

V. CONDITIONS D'ADMISSION AU DOCTORAT/PHD EN SCIENCES DE LA POPULATION

Compte tenu des capacités d'encadrement et des dispositions budgétaires, peuvent être autorisés à s'inscrire au doctorat en Sciences de la Population, les titulaires d'un Master professionnel ou d'un diplôme reconnu équivalent ayant obtenu au moins la moyenne de 14/20 au Master et ayant effectivement soutenu un mémoire ;

Le diplôme requis pour l'admission à l'UFD-SP de l'IFORD est un diplôme en Démographie ou un diplôme dans les domaines connexes (Sociologie, Epidémiologie, Géographie, Economie, Anthropologie...) avec au une unité d'enseignement fondamentale en population, ou tout autre diplôme équivalent obtenu avec une bonne mention. Les titulaires d'un diplôme dans les domaines connexes devront justifier de pré requis dans les analyses quantitatives. A défaut ils devront valider des acquis en cycle de Master après leur inscription

L'admission au programme de doctorat de l'UFD-SP se fait sur étude du dossier. Le dossier comprend :

- un formulaire de demande d'inscription téléchargeable sur le site de l'IFORD (www.iford-cm.org) ;

- une demande expliquant les motivations du candidat et la formation doctorale concernée ;
- un avant-projet de thèse comportant les éléments suivants
 - o un titre provisoire ;
 - o un exposé des objectifs soulignant l'intérêt scientifique et els aspects innovants ;
 - o la question de recherche et la problématique ;
 - o la méthodologie envisagée ;
 - o une bibliographie ;
 - o un inventaire des ressources humaines, matérielles et financières à mettre en œuvre.
- un curriculum vitae ;
- les copies légalisées des diplômes ;
- la copie de l'acte de naissance ;
- le relevé de notes de Master ou diplôme équivalent ;

NB : Le choix du sujet de thèse repose sur l'accord entre le Coordonnateur de l'UFD, le doctorant et le et le directeur de la thèse formalisé au moment de l'inscription.

Le directeur de thèse et l'UFD sont responsables du projet de recherche doctoral en amont au recrutement. Ils doivent de ce fait s'assurer que le projet de thèse présente les caractéristiques suivantes :

- avoir un caractère original, formateur, innovent et pertinent pour l'Afrique ;
- porter sur les questions de population et de développement en Afrique ;
- être réalisable dans un délai normal imparti pour les études doctorales (06 semestres) ;
- être en cohérence avec la politique scientifique de l'IFORD et les compétences scientifiques de l'UFD ainsi que la politique scientifique de l'Université de rattachement académique ;

Les demandes d'admissions sont adressées au Directeur Exécutif de l'IFORD entre le 1^{er} mars et le 30 septembre de chaque année. Après la publication de la liste par le Recteur, l'UFD-SP délivre au doctorant une attestation d'autorisation d'inscription en thèse permet au candidat d'accomplir les formalités administratives et académiques auprès des services compétents de l'IFORD et de l'Université dans les mêmes conditions réglementaires que les autres étudiants.

Lors de la première inscription, l'UFD-SP mettra à la disposition des candidats une charte de thèse qui sera signée par le doctorant, son directeur de thèse, le codirecteur éventuel, le responsable de l'UFD-SP et le directeur de l'ED. Le modèle de Charte est téléchargeable sur le site de l'IFORD (www.iford-cm.org). Il définit les engagements, les droits et les devoirs de chaque partie. La Charte sera établie en deux copies dont une sera archivée à l'UFD-SP et une copie transmise à l'ED.

VI. FRAIS DE SCOLARITE

Conformément aux résolutions de la 32ème session du Conseil ordinaire d'Administration de l'IFORD tenu le 19 juin 2012 à Cotonou (Benin), les candidats admis au doctorat doivent s'acquitter des frais de scolarité qui s'élèvent à **1 500 000 F CFA** par an au plus tard deux mois après la publication de la liste d'inscription l'année académique. Ces frais

sont payable annuellement sur le compte dédié dont le numéro est mis à disposition du candidat par le Service de comptabilité.

VII. MEMBRES DE L'UNITE DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES DE LA POPULATION

Statut et noms		Institution
Enseignant permanent	Grade actuel	
MIMCHE Honoré	Professeur Titulaire	IFORD
BENINGUISSE Gervais	Maitre de Conférences	IFORD
NGANAWARA Didier	Maitre de Conférences	IFORD
NGUENDO YONGSI H. Blaise	Maitre de Conférences	IFORD
RWENGE MBURANO	Maitre de Conférences	IFORD
ONDOUA OWOUTOU	Maitre de Conférences	IFORD
Enseignants associés		
AMADOU Mouftaouo	Professeur Titulaire	Université de Parakou
BOYOMO ASSALA Laurent Charles	Professeur Titulaire	ESSTIC
ELOUNDOU ENYEGUE Parfait	Professeur Titulaire	Cornell University
EVINA AKAM	Professeur Titulaire	Université de Yaoundé II
KOBIANE Jean François	Professeur Titulaire	ISSP–Université de Ouagadougou
MISSE MISSE	Professeur Titulaire	Université de Douala
SALL Mohamadou	Maître de Conférences	IPDSR – Université Cheikh Anta Diop